

PLUi HD

MILLAU GRANDS CAUSSES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

HABITAT & DÉPLACEMENTS

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLUi-HD N° 1 – SECTEUR CAZALOUS



Millau Grands Causses
Communauté de Communes

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT DU

29 MARS 2022



Habitat



Mobilités



Économie



Environnement



Patrimoine



Énergie & Climat

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-HD Millau Grands Causses

Site des Cazalous

Procès-Verbal de la réunion d'examen conjoint du 29 mars 2022

Présents :

M. Didier CADAUX - vice-Président Aménagement CCMGC – Maire de Saint-Georges-de-Luzençon

M. Arnaud CURVELIER - vice-Président Tourisme CCMGC – Maire du Rozier

M. Roland DELPOUS – DDT 12

M. Stéphane GAVALDA - Conseil Départemental de l'Aveyron

Mme Anaïs BESSON - Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

M. Vincent HERAN - Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

M. Vincent GENEST - Directeur des services Aménagement et Cadre de vie CCMGC

Mme Quitterie MARTY - Service Planification CCMGC

Mme Lucie BORDES - CITADIA Conseil

Excusés :

Mme Zahra OUTALEB, Mme Catherine VIGNON (DDT12)

M. GOUARDIA (DDT 48),

Mme Emmanuelle GAZEL, Présidente CCMGC

Mme RICARD (CCI 12),

Mme BOYER (Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron),

M. Arnaud SANCET (PRNGC)

Ordre du jour :

Examen conjoint relatif à la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUi-HD de Millau Grands Causses sur le site des Cazalous.

Le dossier a été transmis préalablement à l'examen conjoint à l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

M. CADAUX, introduit la réunion en rappelant l'intérêt du projet de pôle d'attractivité vélo que la Communauté de communes souhaite créer sur le site des Cazalous (Commune de Creissels) pour le territoire de Millau Grands Causses.

M. GENEST rappelle le calendrier de la procédure et l'avancement de la démarche.

Mme BORDES présente ensuite le contenu du projet et son intérêt général ainsi que les modifications induites par la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-HD sur les pièces du document d'urbanisme intercommunal (support de présentation de la réunion joint au présent procès-verbal).

SYNTHESE DES ECHANGES ET AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES SUR LE PROJET DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Intervention M. DELPOUS (DDT de l'Aveyron)

En l'absence du service planification de la DDT 12, M. DELPOUS, au titre de l'antenne de Millau, indique porter un regard positif sur ce projet qui, outre son intérêt économique et touristique, permet de réinvestir un site déjà artificialisé et s'inscrit ainsi dans une démarche compatible avec la démarche Zéro Artificialisation Nette portée par la loi dite « Climat et Résilience » (*loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021*).

M. DELPOUS n'a pas de remarques d'ordre règlementaires à formuler.

Un avis écrit sera adressé prochainement par la DDT 12 de l'Aveyron à la Communauté de Commune concernant ce projet.

Intervention M. HERAN (Chambre d'agriculture de l'Aveyron)

M. HERAN n'a pas de remarque à formuler sur le choix du site.

Il indique toutefois que la chambre d'agriculture s'interroge sur les nouveaux sentiers à créer, notamment le projet d'ouvrir une piste sous le Viaduc entre le site de Cazalous et les Causses du Larzac, et sur les effets de la fréquentation touristique attendue sur les exploitations agricoles. De plus, au-delà du simple accès aux exploitations, certains sentiers existants ont une utilité en termes de défense incendie qu'il conviendra de préserver.

La chambre d'agriculture demande que le projet soit accompagné d'une concertation et d'outil de gestion de la fréquentation touristique (signalétique, barrière adaptées pour éviter l'intrusion sur les exploitations, pédagogie auprès des futurs usagers, etc.).

Intervention de M. GENEST (CCMGC)

M. GENEST souligne que les points évoqués relèvent du futur fonctionnement du pôle d'attractivité vélo et non de la procédure de mise en compatibilité du PLUi-HD objet de la présente réunion.

Toutefois, il indique que le service Tourisme de la Communauté de communes est en contact avec la chambre d'agriculture afin d'assurer une bonne prise en compte des besoins des agriculteurs dans la mise en œuvre future du site.

M. GENEST précise notamment que la création d'une piste initialement envisagée sous le Viaduc est en suspens car elle présente plusieurs difficultés d'aménagement. Un passage par la route existante pour relier l'autre rive du Tarn pourrait être privilégié, même si cela pose des questions concernant le partage de la voirie avec les véhicules motorisés. L'ouverture de la piste évoquée par M. HERAN reste en réflexion.

M. GENEST indique la question des aménagements des différents sentiers ne relève pas directement de la présente procédure mais fera l'objet de discussions ultérieures entre acteurs. La Communauté de Communes comprend la vigilance de la chambre d'agriculture et veillera à la bonne gestion de la fréquentation touristique afin de s'assurer de ne pas dégrader les milieux.

Intervention de M. CURVELIER (CCMGC)

M. CURVELIER confirme être particulièrement attentif aux demandes des agriculteurs. Il rappelle également que le projet n'est pas destiné à développer une fréquentation touristique de masse, mais plutôt un tourisme sportif et qualitatif respectueux de l'environnement.

Intervention de Mme BESSON (Chambre d'agriculture de l'Aveyron)

Mme BESSON revient sur l'évaluation environnementale et précise que le site n'est pas entouré que de boisement. En effet, existe une bergerie à proximité du site. La chambre d'agriculture demande que cette information soit mentionnée au dossier avant son approbation.

Toutefois, cette bergerie étant située à plus de 50 mètres du site de projet, le périmètre sanitaire qui l'accompagne ne remet pas en cause la faisabilité du projet, notamment concernant l'hébergement touristique.

La Chambre d'agriculture souhaite néanmoins alerter sur le fait qu'une bergerie occasionne des nuisances, notamment sonores, liés à l'exploitation et qu'il faudra que le projet les prenne en considération pour ne pas générer de conflit d'usage à posteriori, notamment par rapport au projet d'hébergement touristique.

Mme BESSON s'interroge ensuite sur le contenu de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation créé pour le site des Cazalous :

- La flèche indiquant « départ Gravel/ VTT cross-country/ Boucles cyclo » est positionnée hors du site : il est convenu que cette flèche sera repositionnée sur l'entrée du site, il s'agit d'une erreur de graphisme ;
- De même, un intitulé « circuit cyclo-cross » figure hors du site de l'autre côté du viaduc : M. GENEST précise qu'il s'agit de parcelles en majorité propriété de la Communauté de communes dont l'aménagement n'est pas prévu dans le cadre de la présente Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Bien que ce point ne relève pas de la procédure réglementaire, Mme BESSON souligne la nécessité de veiller à l'entretien des clôtures et des chemins qui devra être assuré en phase de fonctionnement.

Intervention M. GAVALDA (Conseil Départemental de l'Aveyron)

M. GAVALDA indique que le projet n'a pas d'impacts sur la réglementation des routes départementales. Ainsi, le Conseil Départemental n'a pas de remarques à formuler au titre de la présente procédure.

Toutefois, M. GAVALDA alerte sur la nécessité de sécuriser la traversée de la RD 992 dans le cadre du développement des itinéraires vélos.

En l'absence d'autres questions M. CADAUX clôt la réunion.

Annexe :

Support de présentation de la réunion d'examen conjoint du 29 mars 2022